

# **COMMISSION FEMINISATION**

*Saison 2021/2022*

## **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

## **PROCES VERBAL N° 2**

Présidente de la commission : Mme CHARRUET Sophie

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Clarisse PANAIAS, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Mrs Frédéric FRANCOU,

Assiste : Mlle Andréa GRANERO, M. Benjamin SALERNO (apprentis) Thierry LEROY (Laragne Sports) et M. Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)

Excusés : Mmes Solène BOUVIER (Apprentie) et Audrey ISOARDI, Martine BENSO, Emilie BORDIGA

Absent non excusé : Solange BARATI,

**Réunion du : 27 septembre 2021**

## COURRIERS

- ➔ Gap : Confirmation de l'engagement d'une équipe Seniors et engagement d'une équipe U15F en critérium U13G à la place d'une équipe U17F.

**Rappel : Tout courrier adressé à la commission féminisation doit être effectué à partir de la boîte mail officielle du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte**

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

### Organisation

La commission se réunira régulièrement (à minima toutes les deux semaines) pour la gestion courante et une fois par mois pour le suivi des différents dossiers.  
Une répartition des rôles de chacun est faite. Les absents devront se positionner sur un dossier.

### Calendrier

Quelques grandes dates sont d'ores et déjà programmées et validées.

- 2 oct : Rentrée du Foot Féminin
- 29 et 30 janvier : Futsal Féminin
- 5 février : Défi Cup départemental
- 9 avril : Défi cup régional à Sisteron
- 30 avril : Journée 100% féminine

Les 3 dates de consultations des clubs sont à planifier.

- La première aura lieu lors de la Rentrée du Foot Féminin
- La seconde durant le mois de janvier (Futsal ?)
- La troisième lors de la Journée 100% Féminine

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENTS DES CLUBS

### Rappel

F.Francou tient à rappeler la nécessité d'aller à la rencontre des clubs dont chaque membre est le référent.  
1 visite à faire avant le mois de novembre.

## RENTREE DU FOOT FEMININ

### Organisation

- Journée complète
  - Matin (9h30-12h) : EFF, U11F, U15F et U17F
  - Après-midi (14h-17h) : Seniors F

- **Contenus**
  - Matin : Ateliers techniques et PEF + matchs (5C5 et 8C8) + réunion technique
  - Après-midi : Matchs (8c8) + Animation festive + Réunion technique
  - Un descriptif des ateliers est fait
  - Des responsables y sont associés.
- **Communication**
  - Article site internet réalisé
  - Mail envoyé aux clubs
  - Chaque membre est invité à diffuser l'information autour de lui
  - Benjamin contacte BFM DICI et d'autres supports afin que l'évènement soit annoncé.
  - Information mise en ligne sur les réseaux.
- **Contrôle Passe Sanitaire**
  - Un référent covid du club sera présent
  - Un référent covid du district également
  - Contrôle à l'entrée du terrain (uniquement les pratiquantes et les encadrants)
  - Contrôle à la buvette.
- **Logistique**
  - Gestion des espaces programmés avec Thierry Leroy.
  - Collation gérée offerte par le club aux participantes.
  - Dotations offertes par le district.
  - Repas pris en charge par le district et fournis par le club.

## CHAMPIONNAT SENIORS F

### **Rappel du Calendrier général**

- 1<sup>ère</sup> journée : le 10 octobre

### **Engagement**

Seul 4 réponses ont été reçu suite à la demande de confirmation. En l'état la commission prend en compte les engagements réalisés à travers footclubs par les clubs et la demande écrite du club de l'EP Manosque. 9 équipes sont engagées.

Une formule à 10 équipes est transmise au secrétariat pour publication.

### **Cadre de pratique**

- Jour de match : Dimanche à 15h (ou 13h en lever de rideau des masculins).
- Possibilité de jouer le samedi en suivant la procédure de report de match.
- Demande de report (horaire et/ou jour de match) à faire par footclubs dans un délai de 10 jours.
- OBSC et AFCV recevront plusieurs matchs en ce début de saison afin d'éviter les reports de match liés à la météorologie.
- Rappel : si 10 joueuses le match se joue à 11 contre 11 si moins le match se joue à 8 contre 8. L'objectif favoriser la pratique à 11, et tendre à un temps de jeu maximum.

### **Règlement**

La commission étudie le règlement du championnat pour mise à jour si nécessaire.

## COUPE DES ALPES FEMININES

### **Rappel du Calendrier général**

- Match de cadrage : 11 décembre 2021
- ¼ finale : 22 janvier 2022
- ½ finale : 26 février 2022
- Finale : 30 avril 2022 en parallèle de la Fête du Foot Féminin

### **Engagement**

Toutes les équipes engagées dans le championnat sont engagées automatiquement.

### **Cadre de pratique**

- Jour de match : Dimanche à 15h (ou 13h en lever de rideau des masculins).
- Possibilité de jouer le samedi en suivant la procédure de report de match.
- Tirage au sort effectué un mois au préalable.
- La coupe se jouera obligatoirement à 11 contre 11.

### **Règlement**

La commission étudie le règlement du championnat pour mise à jour si nécessaire.

**Prochaine réunion plénière : mardi 2 novembre à 18h au district**

**Prochaine réunion restreinte (suivi compétitions) : semaine du 10 au 17 octobre**

La Responsable administrative

Sophie CHARRUET

La Secrétaire de séance

M-A RIBEIRO DE SOUSA

ALPES

FFF